

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA
HAUTE-CORSE**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Corse

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de TAGLIO ISOLACIO

DÉCIDE :

Sont nommés Commissaires de la CCID de TAGLIO ISOLACIO, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
M CAMPANA Antoine Marc	M PIERI Stéphane
Mme MAZEAUD Marie-Thérèse	M VACCA Sébastien
M TIBERI Jean-Louis	M BERNARDINI Jacques
M ANGELINI Pierre Paul Denis	M BLANCHON Arnaud
M ANSIDEI Vincent	Mme FRIOCOURT Cécile
Mme VESPIRINI Carole	M VESPERINI André

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le Maire de la commune de TAGLIO ISOLACIO, président de la commission communale des impôts directs.

DESTINATAIRES

Monsieur le Maire de TAGLIO ISOLACIO
Monsieur le Responsable du Service des impôts des particuliers de BASTIA ;
Madame la responsable du centre des impôts fonciers de BASTIA ;
Monsieur le Responsable du SFDL.

A Bastia, le vendredi 5 septembre 2014

L'administrateur général des Finances publiques
Jean-Pierre MAZARS

